

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> . . . . .	IX
<i>Préfaces</i> . . . . .	XI
<i>Table des matières</i> . . . . .	XIX
<i>Liste des tableaux</i> . . . . .	XXXV
PREMIÈRE PARTIE : LES SOURCES DU DROIT DE L'ENTREPRISE . . . . .	1
Chapitre I : La loi . . . . .	3
Section I : Le partage des compétences législatives . . . . .	3
Section II : La réglementation de l'activité économique . . . . .	24
I. La science économique . . . . .	25
<b>Figure 1 : Le flux circulaire d'une économie de             marché</b> . . . . .	30
II. Le droit économique . . . . .	31
<b>Figure 2 : Les cycles du droit économique</b> . . . . .	33
1. Les caractéristiques de l'ordre public classique . . . . .	34
<b>Qu'en pensent les tribunaux : Fortin c. Chrétien,                     2001 CSC 45</b> . . . . .	37
2. Les caractéristiques de l'ordre public économique . . . . .	44
A. Le droit économique de direction . . . . .	48

<b>Qu'en pensent les tribunaux : Québec</b> <b>(Procureur général) c. Côté, 2009 QCCA 176 . . . . .</b>	49
B. Le droit économique de protection. . . . .	52
a. La définition . . . . .	52
b. La sanction . . . . .	61
<b>Qu'en pensent les tribunaux : Commission</b> <b>des normes du travail c. 7050020 Canada inc.,</b> <b>2013 QCCQ 100004 . . . . .</b>	64
<b>Qu'en pensent les tribunaux : Garcia</b> <b>Transport Ltée c. Cie Trust Royal, [1992]</b> <b>2 R.C.S. 499. . . . .</b>	67
<b>Figure 3 : L'évolution du droit économique et</b> <b>sa sanction . . . . .</b>	73
<b>Pour aller plus loin : Michelle CUMYN,</b> <b>« L'ordre public », dans Benoit Moore (dir.),</b> <b>Les grands classiques du droit civil : Les</b> <b>grandes notions, Montréal, Éditions Thémis,</b> <b>2015, p. 69, à la p. 71. . . . .</b>	74
Chapitre II : Les usages et les coutumes . . . . .	77
Section I : En droit interne. . . . .	81
<b>Figure 4 : La force des usages . . . . .</b>	84
I. Les usages et les coutumes non codifiés . . . . .	85
1. Les usages . . . . .	85
A. Les caractéristiques de l'usage . . . . .	87
<b>Qu'en pensent les tribunaux : Ouellet c. 3092-</b> <b>3122 Québec inc., [2000] R.J.Q. 1889 (C.Q.) . . . . .</b>	91
B. La preuve de l'usage. . . . .	95



C. Le profit. . . . .	130
2. Les éléments objectifs : les concepts d'entremise et de circulation. . . . .	131
II. Le commerçant exerce le commerce à titre de profession habituelle . . . . .	134
III. Le commerçant agit à titre personnel et indépendant. . . . .	136
<b>Figure 6 : Économie de la distribution</b> . . . . .	136
Section II : Les non-commerçants . . . . .	136
I. Les artisans . . . . .	137
II. Les membres de professions libérales. . . . .	141
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Pacific National Leasing Corp c. Rose</i>, [2001] R.J.Q. 78. (C.A.)</b> . . . . .	146
III. L'agriculture et l'élevage . . . . .	148
IV. Les activités immobilières. . . . .	152
V. Les activités des sociétés civiles, des coopératives, des organismes sans but lucratif et des associations . . . . .	153
Chapitre II : L'environnement théorique et pratique de l'entreprise. . . . .	157
Section I : L'entreprise et les sciences de la gestion . . . . .	157
I. Les théories de l'entreprise . . . . .	157
1. La théorie économique . . . . .	159
A. Les mesures de direction . . . . .	160
B. Les mesures de protection . . . . .	162
2. La théorie sociale . . . . .	164

3. Les théories de l'organisation : la théorie fonctionnelle et la théorie organisationnelle . . . . .	169
II. La typologie des entreprises . . . . .	176
1. Le critère de la finalité . . . . .	176
2. Le critère du statut juridique . . . . .	178
3. Le critère du secteur d'activité . . . . .	181
4. Le critère de la dimension . . . . .	182
A. La microentreprise et les travailleurs autonomes . . . . .	184
B. La petite et la moyenne entreprise (PME) . . . . .	186
C. La start-up . . . . .	187
5. Le critère de l'implantation géographique . . . . .	187
6. Le critère des liens interentreprises . . . . .	188
A. La concentration . . . . .	188
B. L'intégration . . . . .	189
C. Les alliances stratégiques . . . . .	190
<b>Pour aller plus loin : Michel MINÉ,</b> <b>« Travailleurs des plates-formes numériques : avec quels droits ? », <i>The Conversation</i>, avril 2021, en ligne : &lt;<a href="https://theconversation.com/travailleurs-des-platesformes-numeriques-avec-quels-droits-158075">https://theconversation.com/travailleurs-des-platesformes-numeriques-avec-quels-droits-158075</a>&gt; (consulté le 17 juin 2021) . .</b>	<b>193</b>
Section II : L'entreprise selon le <i>Code civil du Québec</i> . . . . .	196
I. L'esprit de la réforme . . . . .	196
1. Les sources d'inspiration . . . . .	196

2. La nature juridique de l'entreprise . . . . .	204
II. L'exploitation d'une entreprise . . . . .	206
1. Le chef d'entreprise ou l'exploitant . . . . .	207
A. Le choix entre différents véhicules juridiques . . . . .	207
B. Le régime juridique de la personne physique exploitant une entreprise. . . . .	208
2. Les éléments constitutifs de l'entreprise. . . . .	209
A. L'activité économique . . . . .	211
a. L'activité économique selon les économistes. . . . .	212
b. L'activité économique selon le droit . . . . .	213
i. Les activités énumérées à l'article 1525, al. 3 C.c.Q. . . . .	213
ii. Des exemples d'activités économiques visées par l'article 1525, al. 3 C.c.Q. . . . .	215
iii. Des exemples d'activités exclues de l'article 1525, al. 3 C.c.Q. . . . .	217
B. L'activité organisée. . . . .	223
a. Le concept de l'organisation . . . . .	224
<b>Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française.</b> . . . .	225
b. Le seuil de l'organisation. . . . .	228
<b>C.c.B.C. : art. 552 C.p.c.</b> . . . . .	234
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Gibbons c. Wawanesa</i>, [1998] R.J.Q. 2007 (C.A.)</b> . . . . .	236
3. Le régime juridique de l'entreprise . . . . .	242

A. Le mineur entrepreneur. . . . .	244
a. Le mineur de moins de 14 ans. . . . .	245
b. Le mineur de 14 ans. . . . .	246
c. Le mineur de 16 ans. . . . .	249
B. La protection de l'unité économique de l'entreprise . . . . .	250
a. La société d'acquêts : la protection de l'entreprise propre . . . . .	250
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Droit de la famille – 113877, 2011 QCCA 2248.</i></b> . . . . .	253
b. La protection de l'unité économique de l'entreprise en cas de décès . . . . .	254
i. Le legs d'une entreprise . . . . .	255
ii. Le maintien de l'indivision à l'égard d'une entreprise à caractère familial . . . . .	256
iii. Le partage, la composition des lots et l'entreprise . . . . .	259
iv. L'attribution préférentielle, en propriété, de l'entreprise . . . . .	260
C. La preuve . . . . .	262
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>3090-4320 Québec inc. (Royal Lepage St-Jean) c. Sobeys Québec inc., 2018 QCCS 5</i></b> . . . . .	265
D. La vente de la chose d'autrui. . . . .	266
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Caisse populaire St-Janvier c. Lajoie, C.S. Terrebonne, n° 700-05-008583-001, 22 mars 2000, juge J. Crépeau, 16 p.</i></b> . . . . .	268

<p><b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Federated Insurance Co. of Canada c. Galp inc.</i>, C.A. Montréal, n° 500-09-012781-027, 30 juin 2004, juges Morin, Hilton et Rousseau-Houle, 27 p., J.E. 2004-1437.</b> . . . . .</p>	271
E. La solidarité . . . . .	274
<p><b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Sroule c. Pariseau</i>, 2011 QCCA 122</b> . . . . .</p>	275
F. Les sûretés . . . . .	279
<p><b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Gagné c. Ville de Montréal</i>, 2015 QCCS 1138</b> . . . . .</p>	280
<p><b>Tableau comparatif des dispositions du C.c.B.C. et du C.c.Q.</b> . . . . .</p>	286
Chapitre III : La publicité légale des entreprises. . . . .	321
<p><b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Opencorporates Ltd. c. Registraire des entreprises du Québec</i>, 2019 QCCS 3801</b> . . . . .</p>	325
Section I : Le fonctionnement du système de publicité. . . . .	332
I. L'immatriculation. . . . .	333
1. Les formalités d'inscription sur le registre . . . . .	334
<b>Figure 7 : Assujettis (art. 18)</b> . . . . .	337
<p><b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>White International Management Inc. c. 9041-8351 Québec inc.</i>, [2002] R.J.Q. 89 (C.A.)</b> . . . . .</p>	338
<p><b>Figure 8 : Contenu de la déclaration d'immatriculation « Pour tous les assujettis » (art. 33)</b> . . . . .</p>	342



<b>Figure 9 : Contenu de la déclaration d'immatriculation « Particularités concernant certains assujettis »</b> . . . . .	343
2. Le contrôle <i>a priori</i> du registraire . . . . .	348
3. L'actualisation de l'information . . . . .	353
A. La mise à jour courante . . . . .	353
B. La mise à jour annuelle . . . . .	354
C. La déclaration de radiation . . . . .	356
<b>Figure 10 : Radiation de l'immatriculation</b> . . . . .	359
II. Les effets de l'immatriculation . . . . .	359
1. La force probante de l'information. . . . .	359
2. Les mesures assurant l'efficience de la Loi . . . . .	362
A. Les recours . . . . .	362
<b>Figure 11 : Recours</b> . . . . .	365
B. Les sanctions . . . . .	365
<b>Figure 12 : Sanctions</b> . . . . .	368
Section II : La publicité des sociétés : une transition difficile . .	370
I. La problématique posée par les sociétés en nom collectif et en commandite en défaut de se déclarer au moment de l'entrée en vigueur du C.c.Q. . . . .	370
1. La double difficulté soulevée par le texte de loi . . . . .	370
A. L'identité des sociétés en défaut de se déclarer . . .	371
B. Le caractère irréversible ou non de la sanction . . .	373

2. L'insuffisance des solutions proposées par les tribunaux. . . . .	374
A. Le statut de la société au 31 décembre 1993 . . . . .	375
B. L'article 2189 C.c.Q. et la présomption réputée . . . . .	376
II. La recherche de l'intention du législateur . . . . .	377
1. La philosophie de la réforme . . . . .	378
A. Les carences de l'ancien système. . . . .	378
B. Les commentaires sur le nouveau texte. . . . .	379
2. L'article 118 L.A.R.C.C. : une tentative de conciliation . . . . .	381
A. Le champ d'application . . . . .	382
B. La nature de la sanction . . . . .	383
Pour aller plus loin : Primavera DE FILIPPI, « Blockchain et cryptomonnaies », coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2018, p. 79-84 . . . . .	385
<b>TROISIÈME PARTIE : LES STRUCTURES CONTRACTUELLES DE L'ENTREPRISE . . . . .</b>	<b>389</b>
<b>Figure 13 : Exploitation d'une entreprise au Québec : les principaux véhicules juridiques . . . . .</b>	<b>396</b>
Chapitre I : Le droit commun des sociétés . . . . .	397
Section I : Le contrat de société . . . . .	398
I. La mise en commun d'apports. . . . .	400
1. Les caractéristiques de l'apport . . . . .	400
2. Les différentes formes d'apport . . . . .	404

A. L'apport en numéraire . . . . .	404
B. L'apport de biens. . . . .	405
C. L'apport en connaissances ou en activités. . . . .	408
II. Le partage des bénéfices pécuniaires . . . . .	410
1. La participation aux bénéfices. . . . .	410
<b>C.c.B.C : art. 1830-1831</b> . . . . .	411
<b>De l'autre côté de l'Atlantique...</b> . . . . .	412
2. La contribution aux pertes. . . . .	415
III. L'esprit de collaboration . . . . .	416
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Beaudouin-Daigneault</i></b> <b><i>c. Richard</i>, [1984] 1 R.C.S. 2.</b> . . . . .	419
<b>Dans les autres provinces canadiennes : les</b> <b>conditions de formation d'un <i>partnership</i></b> . . . . .	424
Section II : L'individualité juridique des sociétés. . . . .	432
I. La négation de la qualité de personne morale aux sociétés . . . . .	433
1. Le <i>Code civil du Bas Canada</i> et la personnalité morale des sociétés . . . . .	433
A. Le courant majoritaire . . . . .	434
B. L'impact de <i>Ville de Québec c. Cie d'immeubles</i> <i>Allard Ltée</i> . . . . .	437
2. Le <i>Code civil du Québec</i> et les attributs juridiques de la société. . . . .	442
A. Le paradoxe de la nouvelle législation . . . . .	442
B. L'interprétation des tribunaux . . . . .	444

<b>Figure 14 : Tableau comparatif</b> . . . . .	449
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Ferme Rompré Brodeur c. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</i>, 2017 QCTAQ 06761</b> . . .	452
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Ferme C.G.R. enr. S.E.N.C. (Syndic de), Surintendant des faillites c. Raymond Chabot</i>, 2010 QCCA 719</b> . . . . .	456
II. Le recours à la conception du patrimoine d'affectation pour expliquer l'individualité juridique de la société. . .	462
1. L'originalité de la société, une propriété collective entre les associés . . . . .	463
A. Le droit individuel de l'associé. . . . .	464
a. Le régime juridique de la part sociale. . . . .	467
b. Les principales opérations juridiques. . . . .	468
i. La cession de la part sociale . . . . .	468
ii. La saisie de la part sociale . . . . .	471
c. Le droit collectif des associés. . . . .	473
<b>Figure 15 : Responsabilité des associés</b> . . . . .	476
<b>Dans les autres provinces canadiennes : l'harmonisation avec le <i>partnership</i> de common law</b> . . . . .	481
2. Le gage des créanciers dans une société de personnes . . . . .	486
A. Le patrimoine social : assiette préalable. . . . .	487
a. Le pouvoir de lier la société. . . . .	487
i. L'acte conclu au nom de la société. . . . .	487

ii. L'acte conclu au nom de l'associé . . . . .	490
b. Le sens de l'obligation « contractée ». . . . .	492
B. Les patrimoines des associés : assiettes subsidiaires. . . . .	494
a. Le C.c.B.C. et la poursuite de la société . . . . .	500
b. Le C.c.Q. : la recherche de la nature du droit de l'associé. . . . .	501
i. L'analyse de la décision <i>Duval-Hesler c.</i> <i>Lalande</i> . . . . .	501
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Roy c. Boivin</i></b> <b><i>Carrier</i>, 2006 QCCQ 2663</b> . . . . .	503
ii. L'essai d'interprétation . . . . .	506
<b>Figure 16 : Conception patrimoniale</b> <b>« tripartite » du C.c.Q.</b> . . . . .	510
Chapitre II : Les différentes formes de sociétés . . . . .	511
<b>Figure 17 : Droit transitoire</b> . . . . .	512
Section I : Les sociétés immatriculées . . . . .	513
I. La société en nom collectif. . . . .	513
1. L'organisation de la société . . . . .	520
A. Les associés. . . . .	521
a. Les obligations . . . . .	521
b. Les droits . . . . .	524
i. Les droits individuels . . . . .	524
ii. Les droits collectifs . . . . .	526

B. Les gérants . . . . .	528
a. La qualité des gérants . . . . .	528
i. La nomination d'un gérant . . . . .	528
ii. L'absence de nomination . . . . .	531
b. Les pouvoirs des gérants . . . . .	531
i. Face aux associés : organe de gestion . . . . .	532
ii. Face aux tiers : organe de représentation . . . . .	532
c. La responsabilité des gérants . . . . .	533
2. La dissolution de la société . . . . .	534
A. De la perte de la qualité d'associé . . . . .	534
B. Les formes de dissolution . . . . .	538
a. La dissolution de plein droit . . . . .	538
<b>De l'autre côté de l'Atlantique...</b> . . . . .	541
b. La dissolution volontaire . . . . .	545
<b>Qu'en pensent les tribunaux : Croussette c. Fournier, 2007 QCCS 568</b> . . . . .	547
c. La dissolution judiciaire . . . . .	549
<b>C.c.B.C. : art. 1896.</b> . . . . .	550
C. Les effets de la dissolution . . . . .	551
a. La liquidation . . . . .	556
b. Le partage . . . . .	559
<b>C.c.B.C. : art. 1898.</b> . . . . .	560

II. La société en nom collectif à responsabilité limitée. . . .	562
III. La société en commandite . . . . .	566
<b>De l'autre côté de l'Atlantique...</b> . . . . .	574
Section II : Les sociétés non immatriculées ou le polymorphisme de la société en participation . . . .	584
<b>Qu'en pensent les tribunaux : <i>Aubry c. Savoie (Calvé)</i>, 2018 QCCS 2381</b> . . . . .	589
<b>Dans les autres provinces canadiennes...</b> . . . . .	593
I. La constitution . . . . .	599
II. Leur fonctionnement . . . . .	608
1. Des rapports des associés entre eux . . . . .	608
2. Des rapports des associés envers les tiers. . . . .	609
A. La société occulte . . . . .	609
B. La société ostensible. . . . .	610
<b>De l'autre côté de l'Atlantique...</b> . . . . .	612
III. Leur dissolution . . . . .	616
<b>Figure 18 : Le droit des sociétés : de quoi en perdre son latin !</b> . . . . .	619
<b>Figure 19 : Contrat de société</b> . . . . .	621
<b>Pour aller plus loin : Véronique MAGNIER et Patrick BARBAN (dir.), <i>Blockchain et droit des sociétés</i>, coll. « Thèmes Commentaires &amp; Études », Paris, Daloz, 2019, p. 7-8, 15.</b> . . . . .	621
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	623
TABLE DE LA LÉGISLATION . . . . .	673

TABLE DE LA JURISPRUDENCE.....	703
INDEX ANALYTIQUE.....	731